



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 6 juillet 2015
T. 17/92 – TRX/IDAFF 156033 - uc

Demande d'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 345'000.- pour le projet de couverture de l'autoroute A9 dans le quartier des Boveresses

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux d'assainissement des routes nationales, l'OFROU élabore actuellement les plans de mise à l'enquête des travaux pour le secteur de l'autoroute A9 Vennes-Chexbres. Les premières études avaient démontré en 2013 le besoin de recouvrir l'autoroute sur un tronçon de 400 mètres de longueur dans le secteur de Praz-Séchaud. Dans un deuxième temps, en 2014, l'OFROU a revu ses études et ne prévoit plus qu'un assainissement phonique sous forme de parois antibruit rehaussées. Au vu des enjeux urbanistiques et paysagers du quartier, les apports qualitatifs d'une couverture de l'autoroute à cet endroit sont indéniables. Pour cette raison, la Ville de Lausanne a poursuivi les négociations en vue de sa réalisation, en lieu et place des parois antibruit.

Les discussions avec l'OFROU ont permis d'étudier une couverture raccourcie de 175 mètres de longueur, implantée entre le passage supérieur piéton de la Possession et le passage supérieur de l'avenue des Boveresses. Le 11 décembre 2014, la Municipalité est entrée en matière sur le principe d'un partenariat public-privé sur les propriétés de la ville et de l'OFROU, dans le but de financer l'opération via la valorisation foncière des parcelles communales N^{os} 7073 et 7374, directement adjacentes au nord et au sud de l'autoroute. Il est prévu un programme mixte de logements subventionnés et /ou contrôlés. Si une partie du programme de logements est offerte au marché libre ou à la PPE, la valorisation foncière de CHF 800.-/m² pourrait être plus élevée.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Afin d'aller de l'avant dans ce projet, une étude de faisabilité urbanistique et technique est nécessaire afin de définir au mieux le programme lié à la couverture ; programme qui devra être détaillé dans le cahier des charges d'un concours. Afin de mener à chef ce processus, l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 345'000.- est nécessaire. Il sera affecté aux prestations suivantes :

- Etude de faisabilité et préparation du concours : CHF 100'000.-
- Concours et développement du projet retenu : CHF 245'000.-

Ce montant sera inscrit au budget d'investissement du Service d'urbanisme. Il sera balancé ultérieurement dans le cadre du préavis du PPA. Si l'étude ne peut démontrer la faisabilité du projet, seul le montant pour ladite étude aura été utilisé (CHF 100'000.-). S'il est possible de poursuivre le projet, l'ensemble des frais d'étude, de concours et de planification seront négociés avec le futur investisseur choisi par la Ville.

La Municipalité a adopté le 13 mai 2015 la demande d'ouverture d'un compte d'attente de CHF 345'000.-.

La Commission des finances a donné un préavis positif à l'ouverture du compte d'attente lors de sa séance du 27 mai 2015.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique :
Florence Germond

La secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin